

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL (arrivée au rapport n° 2018-99, pouvoir donné à Brigitte MERLE pour les autres rapports), Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON (arrivée au rapport n°2018-89)

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER (arrivé au rapport n° 2018-89), Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Caroline BAGOT-SIMON)

Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Chantal ROUILLE)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-109

TRANSFERT DE CHARGES RELATIVES AUX SUBVENTIONS SPORTIVES

Pour l'exercice de sa compétence en matière sportive, Sud Goëlo Communauté avait reconnu d'intérêt communautaire le versement de subventions à plusieurs associations sportives de son territoire entrant dans le champ de cette compétence.

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences de Saint Briec Armor Agglomération, il est proposé de retirer ces subventions de l'intérêt communautaire et de confier le versement aux Communes concernées. Il convient par conséquent de réévaluer leur Dotation d'Attribution de Compensation (DAC) à due concurrence. Cette modalité est proposée pour les subventions suivantes :

- L'aide à l'emploi et la subvention de fonctionnement du « Groupement de foot des jeunes du Sud Goëlo »,
- La subvention de fonctionnement à l'Athlétique club Sud Goëlo,
- la subvention de fonctionnement à l'association sportive du collègue Camille Claudel,
- La subvention de soutien à l'évènementiel « course à Tréveneuc, Ligue contre le cancer ».

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les charges ainsi transférées dans le rapport ci-joint, soumis à l'avis de toutes les Communes membres conformément à la loi.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et plus particulièrement l'article 1609 *nonies* C,

VU le rapport de la CLECT du 7 novembre 2018 annexé à la présente délibération,

Je vous propose :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint en annexe ;
- d'approuver l'évolution de l'attribution de compensation de la Commune, telle que proposée par le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.